

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 037-3921/18/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association EA Eco-Entreprises pour sa feuille de route 2018 - Approbation d'une convention MET 18/7524/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité et les pôles de compétitivité fait partie de la stratégie de développement économique de la Métropole.

A ce titre, la Métropole propose de soutenir l'association EA Eco-Entreprises.

Association créée en 1996, elle a pour objet de favoriser l'innovation dans le domaine de l'environnement, de promouvoir les actions de développement scientifique, technique et économique des acteurs de ce domaine, d'animer la filière par le biais de formations, de rencontres et de mises en réseau. Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, EA porte la délégation de la Région Sud du Pôle Eau depuis 2010.

Elle compte 160 membres parmi lesquels plus de 150 entreprises et présente la particularité de rassembler des TPE/PME oeuvrant dans différentes filières complémentaires (déchets, énergies renouvelables, sites et sols pollués, génie écologique, qualité de l'air..) et offre ainsi la possibilité de proposer une approche globale interdisciplinaire propice au développement économique et à une vision systématique des problématiques de transition énergétique.

Seul cluster à rassembler différentes filières dédiées au développement durable, EA Eco-Entreprises facilite la transition des territoires en valorisant les solutions opérationnelles de ses membres auprès des donneurs d'ordre publics et privés. En 2018, ses actions d'appui technique au renforcement et au développement économique des filières qu'elle accompagne se déclineront par leviers de compétitivité suivants :

- **Développement Réseau et Animation**

Participe à la mise en place par l'État de la Plateforme régionale des achats de l'État et travail de sourcing des éco-entreprises innovantes,

Anime en s'appuyant sur les partenariats créés par l'association avec les autres acteurs régionaux, nationaux ou internationaux : information et sensibilisation sur des domaines réglementaires ou stratégiques, détection de besoins pouvant faire émerger des projets de R&D collaborative, identification de compétences complémentaires au sein du réseau (journées techniques, newsletter, groupes de travail, formation...).

En 2018 :

- *journées organisées sur les sujets suivants : Territoires zéro déchets, Territoires à Energie Positive, Nanomatériaux, Reconquête de fonciers, Photovoltaïque,*
- *3 Ea Business Time, dont 1 sur le Territoire du Pays d'Aix,*
- *3 rencontres DO/Eco-PME dont 1 sera dédiée à l'économie circulaire / achats*
- *1 rencontre Business « solutions environnementales pour l'industrie » en collaboration avec la CCIMP .*

- **Innovation**

Encourage la culture de l'innovation au sens large et accompagne individuellement les entreprises par la veille et diffusion des appels à projets, des montages de projets et des labellisations, financements et suivi des projets.

En 2018 : réglementation Reach et stratégie de financement avec la présentation du dispositif PACA Emergence.

- **Club International**

Collecte et diffuse de l'information stratégique auprès des adhérents, échange des informations, accompagne et anime à travers son club international.

En 2018 :

- *réunion Côte d'Ivoire de présentation du marché et de la réglementation*
- *réunion sur la « stratégie de l'export »*
- *missions Port de Tanger ou Pollutec Maroc et Pollutec Abidjan (1ère édition fin 2018)*

- **Emploi/formation**

Propose une offre de formation spécifique et accompagne les membres sur leurs problématiques RH.

En 2018 : transformation digitale des établissements et prochaine réglementation GDRR.

Pour mener à bien les actions 2018, EA Eco-Entreprises sollicite une subvention de 20.000 € auprès de la Métropole et du Territoire du Pays d'Aix sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 611 283 €, soit 3,27 % du budget.

Pour poursuivre son soutien aux associations à caractère économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose une subvention totale de 20 000 € qui se répartit de la façon suivante :

- 15 000 € sur le budget du Territoire du Pays d'Aix, ligne 3A/61/65748 qui présente les disponibilités nécessaires ;

- 5 000 € sur le budget principal Métropole Centralisé, sur la sous-politique B370 – chapitre 65 – fonction 61 – nature 65748 qui présente les disponibilités nécessaires.

N° GU	Porté par	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget global	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectif oui/non
2018/588	EA ECO-ENTREPRISES	Pôle de Compétitivité	15 000 € 3 000 €	611 823 €	15 000 € 8 000 €	15 000 € (CT2) 5 000 € (Métropole)	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association EA Eco-Entreprises, de par les actions qu'elle mène, contribue au développement d'une des 6 filières d'excellence du territoire métropolitain « Energie et Environnement ».

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à EA Eco-Entreprises, pour l'année 2018, une subvention d'un montant total 20 000 € pour la mise en œuvre de ses actions.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative aux modalités d'attribution de la subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- pour 15 000 € sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748 ;
- pour 5 000 € sur le Budget Principal Métropole Centralisé sur la sous politique B370 – Chapitre 65 – Fonction 61 – Nature 65748

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT